

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AVRIL 2018

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

**Présents :** Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BERNARD Roseline, BOURNOT Marie-Claude, DI MARTINO Chantal, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, VILLARD Agnès, MM : AUVERGNE Serge, GAUTHEROT Michel, LAFFINEUR Éric, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, MOUTENET Maurice, PERUCCHINI Benjamin, PRODHON Patrick, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme BORSENBARGER Gisèle à M GAUTHEROT Michel, Melle BOUVENET Christelle à Mme DI MARTINO Chantal, Mme COLLIER Corinne à M PERUCCHINI Benjamin, Mme GORSE Anne-Marie à M PRODHON Patrick, M PETTINI Jean-Michel à M MOUTENET Maurice, M PONCE Thierry à Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Mme VAUTHIER Martine à Mme BOURNOT Marie-Claude.

**Absent(s) :** COUSIN Daniel.

### 1 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 :

délibération n° 1 :

2018/57

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant l'éligibilité de la Ville de Nogent à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 ;

Considérant que l'opération de démolition d'une propriété de la Ville (Maison Habert) en vue de créer des places de stationnement est susceptible de bénéficier de la DETR dans le cadre de la thématique « Renforcement de la sécurité » – rubrique « Aménagements pour l'amélioration de la sécurité routière, civile et publique » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de démolition d'une propriété de la Ville (Maison Habert) en vue de créer des places de stationnement ;

**ARRÊTE** à la somme de 150 720,00 € HT (cent cinquante-mille sept cent vingt euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

**DEMANDE** à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 37 680,00 € (trente-sept mille six cent quatre-vingt euros) au titre de la DETR 2018, pour la réalisation de cette opération ;

**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont, CAF de la Haute-Marne) et privés ;

**SOLLICITE** de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

**SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

délibération n° 2 :

2018/58

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant l'éligibilité de la Ville de Nogent à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 ;

Considérant que l'opération de mise en conformité du système d'assainissement de la commune associée de Donnemarie est susceptible de bénéficier de la DETR dans le cadre de la thématique « Traitement de l'Eau » - rubrique « Assainissement » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer des opérations au titre de la D.E.T.R. ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de mise en conformité du système d'assainissement de la commune associée de Donnemarie;

**ARRÊTE** à la somme de 221 665,00 € HT (deux cent vingt et un mille six cent soixante-cinq euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

**DEMANDE** à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 44 333,00 € (quarante-quatre mille trois cent trente-trois euros) au titre de la DETR 2018, pour la réalisation de cette opération ;

**AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont, CAF de la Haute-Marne) et privés ;

**SOLLICITE** de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

**SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

## 2 - Décisions Modificatives (DM) n° 1 :

2018/59

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 28 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le Budget primitif 2018 de la Ville de Nogent ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** la Décision modificative n° 1 suivante :

### BUDGET VILLE DE NOGENT

Imputation	Intitulé	Montant Budgétaire
DI 2315//0	Installations, outillages et matériels techniques Autres établissements publics	- 8 800,00 €
DI 2313//5 Op. 2016003	Constructions	+ 8 800,00 €

## 3 - Informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.